

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

SOCIETE LLOYD VIE

Siège Social : Avenue Tahar Haddad, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

La SOCIETE LLOYD VIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 Juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : M. Fehmi LAOURINE (**AMC Ernst & Young**)

Bilan de LLOYD VIE au 31 Décembre 2022 (Exprimé TND)

Annexe 1-ACTIFS					
DESIGNATION	Notes	Au 31/12/2022			31/12/2021
		Montant Brut	Amort. & Prov.	Montant Net	Montant Net
<u>AC1 Actifs incorporels</u>	<u>III.1.1</u>	<u>207 105</u>	<u>87 211</u>	<u>119 893</u>	<u>83 947</u>
AC11 Investissements de recherche et développement		-	-	-	-
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		207 105	87 211	119 893	83 947
<u>AC2 Actifs corporels d'exploitation</u>	<u>III.1.2</u>	<u>946 058</u>	<u>521 582</u>	<u>424 476</u>	<u>419 829</u>
AC21 Installations techniques & machines		920 794	499 794	420 999	413 826
AC22 Autres Installations Outil & Mobilier		25 264	21 788	3 477	6 003
<u>AC3 Placements</u>	<u>III.1.3</u>	<u>71 301 571</u>	<u>101 818</u>	<u>71 199 753</u>	<u>11 097 393</u>
<u>AC31 Terrains & Constructions</u>		-	-	-	-
AC311 Terrains & Constructions Exp.		-	-	-	-
AC 312 Terrains & Constructions Hors Exp.		-	-	-	-
<u>AC 33 Autres placements</u>		<u>71 301 571</u>	<u>101 818</u>	<u>71 199 753</u>	<u>11 097 393</u>
AC331 Act. Titres Rev. Vble & Part FCP		10 403 560	101 818	10 301 742	353 878
AC332 Obligations, Autres titres Rev. Fixe		59 780 000	-	59 780 000	5 500 000
AC333 Prêts hypothécaires		-	-	-	-
AC334 Autres prêts		104 961	-	104 961	30 465
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		1 000 000	-	1 000 000	5 200 000
AC336 Autres		13 050	-	13 050	13 050
<u>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</u>	<u>III.1.4</u>	<u>30 615 027</u>	<u>-</u>	<u>30 615 027</u>	<u>7 317 170</u>
AC510 Provision pour primes non acquises et primes à annuler		282 219	-	282 219	-
AC520 Provision d'assurance vie		24 707 333	-	24 707 333	6 449 479
AC530 Provision pour sinistres (Vie)		5 625 474	-	5 625 474	867 691
AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)		-	-	-	-
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage		-	-	-	-
AC560 Autres Provision. Techniques (Vie)		-	-	-	-
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte		-	-	-	-
<u>AC6 Créances</u>	<u>III.1.5</u>	<u>16 905 024</u>	<u>233 654</u>	<u>16 671 370</u>	<u>6 698 065</u>
<u>AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe</u>		<u>3 056 907</u>	<u>233 654</u>	<u>2 823 254</u>	<u>700 136</u>
AC611 Primes acquises et non émises		180 000	-	180 000	67 551
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe		2 876 907	233 654	2 643 254	632 586
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		-	-	-	-
<u>AC62 Créances nées d'opérations de réassurance</u>		<u>5 386 787</u>	<u>-</u>	<u>5 386 787</u>	<u>5 484 323</u>
<u>AC63 Autres créances</u>		<u>8 461 330</u>	<u>-</u>	<u>8 461 330</u>	<u>513 606</u>
AC631 Personnel		32 515	-	32 515	26 802
AC632 Etat, Org. S Social, Collec. Pub		2 910 156	-	2 910 156	199 736
AC633 Débiteurs divers		5 518 659	-	5 518 659	287 067
<u>AC7 Autres éléments d'actif</u>	<u>III.1.6</u>	<u>1 741 060</u>	<u>19 859</u>	<u>1 721 201</u>	<u>857 372</u>
<u>AC71 Avoirs Banques, CCP, Chèques, Caisse</u>		<u>545 016</u>	<u>19 859</u>	<u>525 157</u>	<u>680 634</u>
<u>AC72 Charges reportées</u>		-	-	-	-
AC721 Frais d'Acquisition reportés		-	-	-	-
AC722 Autres charges à répartir		-	-	-	-
<u>AC73 Comptes de régularisation Actif</u>		<u>1 196 044</u>	<u>-</u>	<u>1 196 044</u>	<u>176 738</u>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échues		1 194 912	-	1 194 912	168 512
AC732 Estimation de réassurance-acceptation		-	-	-	-
AC733 Autres comptes de régularisation		1 133	-	1 133	8 226
Total		121 715 845	964 125	120 751 720	26 473 776

Bilan de LLOYD VIE au 31 Décembre 2022 (Exprimé TND)

Annexe 2 - CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

DESIGNATION	Notes	MONTANT	MONTANT
		31/12/2022	31/12/2021
<u>CP Capitaux Propres</u>			
CP1 Capital social		6 000 000	6 000 000
CP2 Réserves & Primes liées Capital Social		-	-
CP3 Rachat d'actions propres		-	-
CP4 Autres capitaux propres		-	-
CP5 Résultats reportés		-1 882 837	-1 654 299
CP5 Résultats reportés		-1 882 837	-1 654 299
CP5 Effets des modifications comptables		-	-
Total CP Av Résultat Exercice		4 117 163	4 345 701
<u>CP6 Résultat Exercice</u>	III.2.1	1 848 872	-228 538
Total CP Av Affectation		5 966 035	4 117 163
<u>PA2 Provisions pour autres risques et Charges</u>		-	-
PA21 Prov. Pensions & Oblig. Similaires		-	-
PA22 Prov. Impôts		-	-
PA23 Autres Provisions		-	-
<u>PA3 Provisions techniques brutes</u>	III.2.2	74 698 528	12 332 786
PA310 Provision pour primes non acquises		-	-
PA320 Provision d'assurances vie		68 867 009	11 320 480
PA330 Provision pour sinistres (Vie)		5 831 519	1 012 306
PA340 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)		-	-
PA350 Provision d'égalisation et d'équilibrage		-	-
PA360 Autres provisions techniques (Vie)		-	-
<u>PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte</u>		-	-
<u>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</u>	III.2.3	31 564 044	9 144 230
<u>PA6 Autres dettes</u>	III.2.4	7 156 863	758 659
PA61 Dettes Opérations Assurance Directe		1 014 647	197 589
PA62 Dettes Opérations Réassurance		74 748	11 390
PA621 Part. Réassureurs Créances Indemnisées		-	-
PA622 Autres dettes		74 748	11 390
PA63 Autres dettes		6 067 467	549 681
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		-	-
PA632 Personnel		180 069	147 942
PA633 Etat, Org. SS & Collectivités Pub.		3 176 247	254 152
PA634 Créiteurs divers		2 711 151	147 587
<u>PA7 Autres passifs</u>	III.2.5	1 366 250	120 938
PA71 Comptes Régularisations Passif		1 366 222	120 938
PA710 Report Commissions Reçues Réassureurs		-	-
PA711 Estimation de réassurance rétrocession		-	-
PA712 Autres comptes de régularisation passif		1 366 222	120 938
PA72 Ecart de conversion		-	-
PA73 Concours Bancaires & Autres Passifs Fin.		28	-
Total		120 751 720	26 473 776

Etat de résultat technique vie de LLOYD VIE au 31 décembre 2022 (Exprimé en TND)

DESIGNATION	Notes	Opérations Brutes	Cessions et Rétro	Opérations Nettes	Opérations Nettes
		2 022	2 022	2 022	2 021
<u>PRV1 Primes</u>	<u>III.3.1</u>	<u>8 421 566</u>	<u>5 618 631</u>	<u>2 802 935</u>	<u>1 373 475</u>
PRV11 Primes Emises & Acceptées		8 421 566	5 618 631	2 802 935	1 373 475
<u>PRV2 Produits de Placements</u>	<u>III.3.2</u>	<u>6 374 905</u>	-	<u>6 374 905</u>	<u>404 887</u>
PRV21 Revenus des Placements		6 374 905	-	6 374 905	404 887
PRV22 Autres Produits Placements		-	-	-	-
PRV23 Reprises Corrections Valeur / Placements		-	-	-	-
PRV24 Profits Provenant Réalisation Placements		-	-	-	-
PRV3 Plus Values Non Réalisées / Placements		-	-	-	-
<u>PRV4 Autres produits techniques</u>		-	-	-	-
<u>CHV1 Charge de sinistres</u>	<u>III.3.3</u>	<u>-6 264 109</u>	<u>-1 450 148</u>	<u>-4 813 961</u>	<u>-1 247 124</u>
CHV11 Montants payés		-6 002 877	-1 043 820	-4 959 056	-1 108 129
CHV12 Var. Prov. Sinistres		-261 232	-406 328	145 095	-138 995
<u>CHV2 Variation des Autres Provision</u>		<u>-2 282 024</u>	<u>-1 293 711</u>	<u>-988 313</u>	<u>-1 706 920</u>
CHV21 Provisions d'assurance Vie		-2 282 024	-1 293 711	-988 313	-1 706 920
CHV22 Autres Provisions techniques		-	-	-	-
CHV23 Prov. Contrat en unité de compte		-	-	-	-
<u>CHV3 Part. Bfices & Ristournes</u>		<u>-312 214</u>	-	<u>-312 214</u>	<u>-594</u>
-		-	-	-	-
<u>CHV4 Frais d'exploitation</u>	<u>III.3.4</u>	<u>-3 085 067</u>	<u>-3 154 301</u>	<u>69 234</u>	<u>1 046 084</u>
CHV41 Frais d'acquisition		-2 825 978	-	-2 825 978	-1 269 950
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		-	-	-	-
CHV43 Frais d'administration		-259 089	-	-259 089	-198 270
CHV44 Commissions Reçues Réassureurs		-	-3 154 301	3 154 301	2 514 304
<u>CHV5 Autres Charges techniques</u>		<u>-265 217</u>	-	<u>-265 217</u>	<u>-62 069</u>
-		-	-	-	-
<u>CHV9 Charges de placements</u>	<u>III.3.2</u>	<u>-750 290</u>	-	<u>-750 290</u>	<u>-71 874</u>
CHV9 Charges de placements		-653 775	-	-653 775	-71 874
CHV91 Charges Gestion Plac. y Compris Ch. Int.		-	-	-	-
CHV92 Correction Valeur / Placements		-96 500	-	-96 500	-
CHV93 Pertes Provenant Réalisation Placements		-16	-	-16	-
CHV10 Moins Values Non Réalisées / Placements		-	-	-	-
<u>CHV13 Pdots Plac. Alloués Etat Résultat</u>		-	-	-	-
Résultat Technique Vie		1 837 550	-279 529	2 117 080	-264 135

Etat de résultat de LLOYD VIE Exercice clos le 31 décembre 2022 (Exprimé en TND)

ETAT DE RESULTAT			
DESIGNATION	Notes	MONTANT	MONTANT
		2022	2021
<u>RTV Résultat Technique de l'assurance et/ou de la réassurances vie</u>		<u>2 117 080</u>	<u>-264 135</u>
-			
<u>PRNT1 Produits des Placements</u>	<u>III.3.2</u>	<u>351 366</u>	<u>142 670</u>
PRNT11 Revenus des placements		351 366	142 670
PRNT12 Produits des autres Placements		-	-
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements		-	-
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		-	-
<u>PRNT3 Pds Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. & Réass Vie</u>		-	-
<u>CHNT1 Charges des Placements</u>		<u>41 354</u>	<u>25 374</u>
CHNT11 Charges des Placements		137 870	25 374
CHNT12 Correction de valeur sur placements		-96 500	-
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-16	-
<u>CHNT2 Pds Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. & Réass Non Vie</u>		-	-
<u>PRNT2 Autres produits non techniques</u>		<u>1</u>	-
<u>CHNT3 Autres charges non techniques</u>		<u>9 551</u>	<u>649</u>
<u>Résultat provenant des activités ordinaires</u>	<u>III.3.3</u>	<u>2 417 543</u>	<u>-147 488</u>
<u>CHNT4 Impôts sur le résultat</u>		<u>568 670</u>	<u>81 051</u>
<u>Résultat Provenant Activités Ord. Après Impôts</u>		<u>1 848 872</u>	<u>-228 538</u>
<u>PRNT4 Gains extraordinaires</u>		-	-
<u>CHNT5 Pertes extraordinaires</u>		-	-
<u>CHNT6 PRNT5 Effets Modifications comptables (nets d'impôts)</u>		-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		1 848 872	-228 538

Tableau des engagements reçus et donnés Exercice clos le 31 décembre 2022 (Exprimé en TND)

Désignation	2022	2021
HB1 Engagements reçus	-	-
Avals, cautions de garanties sur conventions de portage		
Autres engagements reçus		
HB2 Engagements donnés	-	-
HB21 Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
HB22 Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24 Autres engagements donnés		
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	-	-
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	-	-
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-

Etat de flux de trésorerie de LLOYD VIE au 31 décembre 2022 (Exprimé en TND)

FLUX DE TRESORERIE		
DESIGNATION	Montant	Montant
	2022	2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	5 350 930	6 439 442
Sommes versées pour paiement des sinistres	-3 725 189	-1 060 715
Encaissements des primes reçues (acceptations)	-	-
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptations)	-	-
Commissions versées sur les acceptations	-	-
Décaissements de primes pour les cessions	-5 618 631	-4 664
Encaissements des sinistres pour les cessions	1 043 820	-
Commissions reçues sur les cessions	3 154 301	-
Commissions versées aux intermédiaires	-1 065 606	-341 796
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-1 516 131	-1 408 835
Variation des dépôts auprès des cédantes	-22 419 814	-
Variations des espèces reçues des cessionnaires	-	-
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-61 266 283	-24 065 807
Encaissements liés à la cession de placements financiers	80 091 935	17 220 216
Taxes sur les assurances versées au trésor	-419 095	-347 347
Produits financiers reçus	6 726 271	232 201
Impôt sur les bénéfices payés	-568 670	-
Autres mouvements	323 788	673 914
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	91 626	-2 663 391
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles	-192 246	-197 972
Encaissements provenant de la cession d'immobilisation incorporelles et corporelles	-	-
Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	-
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-	-
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'inv.	-192 246	-197 972
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	3 000 000
Dividendes et autres distributions	-35 000	-
Encaissements provenant d'emprunts	-	-
Remboursements d'emprunts	-	-
Augmentation / Diminutions des ressources spéciales	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de fin.	-35 000	3 000 000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	-	-
Variation de trésorerie	-135 618	138 637
Trésorerie de début d'exercice	680 635	541 997
Trésorerie de fin d'exercice	545 016	680 635

Les présentes notes aux états financiers ont pour but de présenter les informations sur les méthodes comptables retenues pour l'établissement de ces états financiers et les principes comptables appliqués par « LLOYD VIE », pour la préparation desdits états. Ils fournissent des informations et des analyses complémentaires sur les montants portés au bilan, aux états de résultat et à l'état de flux de trésorerie.

I. Présentation de la société et Faits marquants

1. Présentation de la Société

La société Tunisienne d'assurances « Lloyd vie » est une société anonyme au capital de 6 000 000 DT, divisé en 1 200 000 actions nominatives de 5 DT le nominal de valeur nominative chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

Le Lloyd vie est une compagnie mono – branche. Elle est créée depuis mars 2013, elle a pour objet de mettre à la disposition de l'économie nationale les couvertures nécessaires pour faire face aux multiples risques de la branche vie auxquels sont soumises les personnes.

La Société a pour objet d'exercer les opérations d'assurances dans la branche vie et toutes opérations de garanties et d'indemnités et en particulier :

- 1- *Assurance sur la vie*: toutes opérations comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine.
- 2- *Capitalisation*: toute opération d'appel à l'épargne en vue de la capitalisation et comportant en échange de versements uniques ou périodiques, des engagements déterminés quant à leur durée et à leur montant. Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, de services et de représentation se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.
- 3- *La réassurance*: toute opération d'acceptation en réassurance relative à la branche vie.

2. Faits marquants et Perspectives d'évolution :

Les faits saillants ayant marqué l'activité de l'exercice 2022 concernent notamment :

- LLOYD VIE a continué la commercialisation des produits vie commencée depuis le 1^{er} juillet 2020, date à laquelle, LLOYD ASSURANCES, s'est abstenue de vendre ces produits.
- Les dernières démarches avec le régulateur pour la concrétisation de l'opération de transfert du portefeuille vie de LLOYD ASSURANCES à LLOYD vie ont été finalisé, et l'accord définitif a été reçu par LLOYD ASSURANCES en date du 16/02/2022, avec une date d'effet le 01/01/2022 ; totalisant des provisions techniques pour un montant de 59 822 486 DT et des parts des réassureurs y afférentes d'un montant de 21 315 599 DT.
- LLOYD VIE a continué durant 2022, la mise en place des outils permettant le lancement de son activité. Ceci inclut notamment :
 - ✓ Développer les compétences des Producteurs Vie en s'appuyant sur les chefs d'équipe ;
 - ✓ .Fidéliser les collaborateurs en poste ;

II. Référentiel d'élaboration des états financiers et méthodes comptables

Les états financiers de Lloyd vie arrêtés au 31 décembre 2022 et présentés ci-dessus sont établis conformément aux règles prévues par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises et l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations.

Les principes comptables les plus significatifs adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

1. Les actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements linéaires selon les taux suivants :

Désignation	Taux
Logiciel	33%
Licence	33%
Construction	5%
Matériel de transport	20%
Installations, Agencements & Aménagements	10%
Equipement de bureau	20%
Matériel informatique	15%

2. Les Placements

2.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers constitués par les terrains et les constructions d'exploitation et hors exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leurs prix d'acquisition. Les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 20 ans.

2.2. Bons, Obligations et Titres à Revenus Fixes

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

2.3. Titres à revenus variables

Ils sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisitions hors frais accessoires sur achats. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Cette dernière correspond à la valeur déterminée sur la base du cours moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la date de clôture du bilan pour les titres cotés en bourse et à la valeur mathématique calculée sur la base des états financiers des sociétés dans laquelle notre compagnie détient une participation pour les actions et les titres non cotés.

Les moins-values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions et constatées par conséquent en résultat de l'exercice. Les plus-values latentes ne sont pas portées en résultat de l'exercice.

3. Les Primes acquises non émises

Les primes acquises et non émises correspondent aux primes afférentes à l'exercice courant mais qui n'ont pas pu être émises en raison des délais incompressibles ou bien de retard dans les traitements informatiques ; la partie chevauchante au 31/12, des primes annuelles mais dont l'émission est fractionnée mensuellement.

4. Les Primes à annuler

La provision pour prime à annuler est estimée de manière statistique sur la base des annulations réalisées au cours des années écoulées par rapport aux primes acquises de l'exercice,

5. Autres comptes de régularisation

Les autres charges constatées d'avance et les autres produits à recevoir sont régularisés, selon la règle de prorata temporis à la clôture de l'exercice.

6. Provisions techniques

6.1. Provisions mathématiques :

Elles correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Ces provisions comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de la société déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

Elle sont déterminée automatiquement, à la clôture de chaque arrêté, séparément pour chaque contrat individuel, conformément aux notes techniques.

6.2. Provision pour frais de gestion :

Elle est constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

6.3. Provision pour participation aux bénéfices :

Elle est constituée pour enregistrer l'engagement de la compagnie envers les bénéficiaires des contrats lorsque les montants dus au titre des bénéfices n'ont pas encore été versés ou crédités au compte de l'assuré.

6.4. Provision pour sinistres à payer :

C'est la partie des sinistres, rachats et capitaux échus déclarés mais non encore payés à la clôture de l'exercice, ainsi que ceux survenus au cours de l'exercice 2022 et dont la déclaration est parvenue après l'exercice 2023.

6.5. Provision d'égalisation :

Il s'agit des montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance groupe contre le risque décès.

6.6. Provision pour participation aux bénéfices :

Il s'agit des provisions enregistrées au titre des participations bénéficiaires dues et non encore versées aux bénéficiaires des contrats.

7. Charges par destination

Les charges par destination correspondent à la répartition analytique des charges par nature entre les différentes destinations représentatives des activités d'assurance vie:

- Frais d'acquisitions : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances et en général tous les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats dans le portefeuille ;
- Frais d'administration des contrats : ce sont les frais internes et externes de gestion des contrats en portefeuille notamment les frais d'encaissement des primes et d'administration du portefeuille ;
- Frais de gestion des sinistres : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des sinistres. Ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote-part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel engagés dans cette activité ;
- Frais de gestion des placements : il s'agit des frais occasionnés par la gestion des placements, on peut citer notamment les honoraires, commissions et courtages versés aux intermédiaires.
- Autres charges techniques : Ils correspondent aux charges qui exceptionnellement ne peuvent pas être affectées à l'une des destinations définies précédemment.

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée comme suit:

- Les charges se reportant exclusivement à l'une des activités techniques citées ci-dessus sont directement affectées aux comptes par destinations correspondants.
- Les charges à plus d'une activité technique sont affectées par le biais de clés de répartition déterminées sur des critères quantitatifs, notamment : l'effectif.

Les charges non-techniques sont ceux sans lien technique avec l'activité d'assurance.

III. Analyse des Etats Financiers au 31/12/2022

1. Actifs

1.1. AC1 : Les actifs incorporels

Au 31 décembre 2022, les actifs incorporels totalisent le montant brut de 207 105 DT et les amortissements totalisant 87 211 DT.

Libellé	2022	2021	Variation	%
Concessions, brevets, licences, marques	207 105	104 167	102 937	99%
Actifs incorporels bruts	207 105	104 167	102 937	99%
Amortissements	87 211	20 221	66 991	331%
Actifs incorporels nets	119 893	83 947	35 946	43%

1.2. AC2 : Les actifs corporels d'exploitation

Au 31 décembre 2022, les actifs corporels bruts ont augmenté de 152 000 DT en passant de 794 058 DT au 31/12/2021 à 946 058 DT au 31/12/2022.

Ainsi, le solde de la rubrique « actifs corporels nets » s'élève à fin 2022 à 424 476 DT contre 419 829 DT l'exercice précédent.

Libellé	2022	2021	Variation	%
Installations techniques et machines	920 794	768 794	152 000	20%
Autres installations, outillages et mobiliers	25 264	25 264	0	0%
Actifs corporels d'exploitation bruts	946 058	794 058	152 000	19%
Amortissements	521 582	374 229	147 353	39%
Actifs corporels nets	424 476	419 829	4 647	1%

1.3. AC3 : Les placements

Le solde des placements nets s'élève au 31/12/2022 à 71 199 753 DT contre 11 097 393 DT au 31/12/2021 soit une variation de positive 60 102 360 DT.

Libellé	2022	2021	Variation	%
Act. Titres Rev. Vble & Part FCP	10 403 560	353 878	10 049 682	2840%
Obligations et titres à revenus fixes	59 780 000	5 500 000	54 280 000	987%
Dépôts et cautionnements	13 050	13 050	0	0%
Prêts aux personnels	104 961	30 465	74 496	245%
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	1 000 000	5 200 000	-4 200 000	-81%
Total placements bruts	71 301 571	11 097 393	60 204 178	543%
Amortissements et provisions	101 818	-	101 818	100%
Placements nets	71 199 753	11 097 393	60 102 360	542%

Annexe 8: Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouv.	Acqu	Cess	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture:		
					Amort	Prov.	Amort	Prov.	Amort	Prov.	Amort	Prov.	
1. Actifs incorporels	104 167	102 937	-	207 104	20 220	-	66 991	-	-	-	87 211	-	119 894
1.1 Frais de recherche et développement	17 310	99 773	-	117 083	-	-	26 667	-	-	-	26 667	-	90 416
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	86 858	3 164	-	90 022	20 220	-	40 324	-	-	-	60 544	-	29 477
1.3 Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Actifs corporels d'exploitation	794 058	152 000	-	946 058	374 229	-	147 353	-	-	-	521 582	-	424 476
2.1 Installations techniques et machines	768 794	152 000	-	920 794	354 968	-	144 827	-	-	-	499 795	-	420 999
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	25 264	-	-	25 264	19 261	-	2 526	-	-	-	21 787	-	3 477
2.3 Acomptes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Placements	11 097 393	120 918 708	60 714 530	71 301 571	-	-	-	101 818	-	-	-	101 818	71 199 753
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4 Autres placements financiers	11 097 393	120 918 708	60 714 530	71 301 571	-	-	-	101 818	-	-	-	101 818	71 199 753
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	353 878	11 120 620	1 070 938	10 403 560	-	-	-	101 818	-	-	-	101 818	10 301 742
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	10 700 000	108 710 000	59 630 000	59 780 000	-	-	-	-	-	-	-	-	59 780 000
3.4.3 Prêts hypothécaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.4 Autres prêts	30 465	88 088	13 592	104 961	-	-	-	-	-	-	-	-	104 961
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	-	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000
3.4.6 Autres	13 050	-	-	13 050	-	-	-	-	-	-	-	-	13 050
3.5 Créances pour espèces déposées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.6 Placements des contrats en UC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL:	11 995 618	121 173 645	60 714 530	72 454 733	394 449	-	214 344	101 818	-	-	608 793	101 818	71 744 122

Annexe 9: État récapitulatif des placements au 31/12/2022

	Valeur brute :	Valeur nette :	Juste valeur :	Plus ou moins-value latente :
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	-	-	-	
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	10 000 015	9 898 197	9 898 197	
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-	
Autres parts d'OPCVM	403 545	403 545	403 545	
Obligations et autres titres à revenu fixe	59 780 000	59 780 000	59 780 000	
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	104 961	104 961	104 961	
Dépôts auprès des entreprises financières	1 000 000	1 000 000	1 000 000	
Autres dépôts	13 050	13 050	13 050	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	-	-	-	
Total	71 301 571	71 199 753	71 199 753	
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	71 037 079	71 037 079	-	
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	-	-	-	

1.4. AC5 : Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève au 31/12/2022 à 30 615 027 DT contre 7 317 170 DT l'exercice précédent, soit une augmentation de 23 297 857 DT.

Libellé	2022	2021	Variation	%
Provision pour primes à annuler vie	282 219	0	282 219	0%
Provision d'assurance vie	24 707 333	6 449 479	18 257 854	283%
Provision pour sinistres vie	5 625 474	867 691	4 757 783	548%
Total part des réassureurs dans les provisions techniques	30 615 027	7 317 170	23 297 857	318%

1.5. AC6 : Créances

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 16 671 370 DT contre 6 698 065 DT l'exercice précédent, soit une augmentation de 9 973 305 DT.

Libellé	2022	2021	Variation	%	
Créances nées d'Operations d'assurance directe	3 056 907	756 909	2 299 998	-18%	(i)
Créances nées d'Operations de réassurance	5 386 787	5 484 323	-97 536	404%	(ii)
Autres créances	8 461 330	515 606	7 945 724	50%	(iii)
Total des créances brutes	16 905 024	6 754 838	10 150 186	188%	
Provision pour dépréciation	233 654	-56 773	290 427	143%	
Total Créances nettes	16 671 370	6 698 065	9 973 305	190%	

(i) Créances nées d'opérations d'assurance directe

Les créances nées d'opérations d'assurance directe totalisent au 31/12/2022 un montant de 2 823 254 DT et se détaillent comme suit:

Libellé	2022	2021	Variation	%
Primes acquises et non émises vie	493 577	131 500	362 077	275%
Primes à annuler vie	-313 577	-63 949	-249 628	390%
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	2 876 907	689 358	2 187 549	317%
Total Primes acquises et non émises vie	3 056 907	756 909	2 299 998	304%
Provision pour dépréciation	233 654	56 773	176 881	312%
Total Créances nées d'opérations d'assurance directe	2 823 254	700 136	2 123 117	303%

(ii) Créances nées d'opérations de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance totalisent au 31/12/2022 un montant de 5 386 787 DT et se détaillent comme suit:

Libellé	2022	2021	Variation	%
Comptes courants cessionnaires	5 386 787	5 484 323	-97 536	-2%
Total des créances nées d'opérations de réassurance	5 386 787	5 484 323	-97 536	-2%

(iii) Autres créances

Les autres créances ont augmenté de 7 947 724 DT en passant de 513 606 au 31/12/2021 à 8 461 330 DT au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Personnel	32 515	26 802	5 713	21%
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	2 910 156	199 736	2 710 420	1357%
Débiteurs divers	5 518 659	287 067	5 231 591	1822%
Total des créances brutes	8 461 330	513 606	7 947 724	1547%
Provision pour dépréciation	0	0	0	0%
Total des autres créances	8 461 330	513 606	7 947 724	1547%

1.6. AC7 : Les autres éléments d'actif :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 1 721 201 DT contre 857 372 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 883 660 DT.

Le détail se présente comme suit:

Libellé	2022	2021	Variation	%
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	545 016	680 634	- 135 646	-20%
Charges reportées	-	-	-	-
Comptes de régularisation actifs	1 196 044	176 738	1 019 306	577%
Total des autres éléments d'actifs bruts	1 741 060	857 372	883 660	103%
Provisions / autres éléments d'actifs	19 859	-	19 859	100%
Total des autres éléments d'actifs nets	1 721 201	857 372	863 801	101%

Les comptes de régularisation comprennent:

Libellé	2022	2021	Variation	%
Intérêts et loyers acquis non échus	1 194 912	168 512	1 026 399	609%
Autres comptes de régularisation	1 133	8 226	-7 093	100%
Total des comptes de régul. Actifs	1 196 044	176 738	1 019 306	577%

2. Capitaux propres et passifs

2.1. CP : Les capitaux propres avant résultat de l'exercice

Les capitaux propres et réserves présentent au 31 décembre 2022 un montant de 5 966 035 DT contre 4 117 163 DT au 31 décembre 2021 enregistrant ainsi une hausse de 45%. Le détail des capitaux propres et réserves est donné comme suit:

Libellé	2022	2021	Variation	%
Capital social	6 000 000	6 000 000	0	0%
Résultats reportés	-1 771 343	-1 654 299	-117 044	7%
Amortissements différés	-111 494	0	-111 494	0%
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	4 117 163	4 345 701	-117 044	-3%
Résultat net de l'exercice	1 848 872	-228 538	2 077 411	-909%
Capitaux propres après résultat de l'exercice	5 966 035	4 117 163	1 848 872	45%

2.2. PA3 Provisions techniques brutes

Au 31 décembre 2022, les provisions techniques brutes totalisent 74 698 528 DT contre 12 332 786 DT au 31 décembre 2021, détaillés comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Provisions mathématique vie	68 867 009	11 320 480	57 546 529	508%
Provision pour sinistres à payer vie	5 831 519	1 012 306	4 819 214	476%
Total des provisions techniques bruts	74 698 528	12 332 786	62 365 742	506%

2.3. PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Le montant des dettes pour dépôts reçus des réassureurs totalise un montant de 31 564 044 DT. Il est constitué de la part des réassureurs dans les provisions techniques :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Dettes pour dépôt reçus des réas/SAP ces vie	4 686 226	524 266	4 161 960	794%
Dettes pour dépôt reçus des réas/PM	26 877 818	8 619 964	18 257 854	212%
Total des dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	31 564 044	9 144 230	22 419 814	245%

2.4. PA6 : Autres dettes

Les dettes de la compagnie s'élèvent aux 31/12/2022 à 7 156 863 DT contre 758 659 DT à fin 2021. Ce poste se détaille comme suit:

Libellé	2022	2021	Variation	%
Dettes Opérations Assurance Directe	1 014 647	197 589	817 058	414%
Dettes Opérations Réassurance	74 748	11 390	63 359	556%

Autres Dettes	6 067 467	549 681	5 517 787	1004%
Total des autres dettes	7 156 863	758 659	6 398 203	843%

(i) **Dettes Opérations Assurance Directe**

La rubrique « dettes opérations assurance directe » totalise en 2022 un solde de 1 014 647 DT contre 197 589 DT en 2021 qui se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Compte courant agent général	157 913	5 346	152 567	2854%
Commissions à payer agents généraux	478 942	55 728	423 214	759%
Commission à payer / pane	63 000	-	63 000	0%
Débiteurs créditeurs divers	1 214	136 514	-135 300	-99%
Primes à annuler	313 577	-	313 577	0%
Total des dettes opérations assurance directe	1 014 647	197 589	817 058	414%

(ii) **Autres dettes**

La rubrique « autres dettes » totalise en 2022 un solde de 6 067 467 DT contre 549 681 DT en 2021 qui se détaille comme suit:

Libellé	2022	2021	Variation	%
Personnel	180 069	147 942	32 127	22%
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	3 176 247	254 152	2 922 095	1150%
Créditeurs divers	2 711 151	147 587	2 563 564	1737%
Total autres dettes	6 067 467	549 681	5 517 787	1004%

2.5. PA7 : Autres passifs

Les autres passifs sont constitués des comptes de régularisation du passif. Ils s'élèvent en 2022 à 1 366 250 DT contre 120 938 DT en 2021. Ce poste est composé essentiellement par les différences sur le prix de remboursement des placements.

Libellé	2022	2021	Variation	%
Diff sur prix de remboursement à percevoir	1 163 342	106 945	1 056 397	100%
Produits constatés d'avance	202 880	13 993	188 886	100%
Comptes Régularisations Passif	1 366 222	120 938	1 245 283	1030%
Concours Bancaires & Autres Passifs Fin.	28	0	28	100%
Total des autres passifs	1 366 250	120 938	1 245 312	1030%

3. Notes sur les états de résultat

Etat de résultat technique

3.1. PRV1-Primes émises

Les primes émises nettes d'annulation de l'exercice 2022 s'élèvent à 8 622 694 DT contre 6 323 643 DT l'exercice précédent.

Les primes cédées au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 5 618 631 DT contre 5 032 841 DT en 2021.

Libellé	2022	2021	Variation	%
Primes émises	9 929 155	7 045 334	2 883 821	41%
Primes annulées	-1 306 461	-721 692	-584 770	81%
Primes émises nettes	8 622 694	6 323 643	2 299 051	36%

Variation Primes acquises non émises	48 500	117 212	-68 712	-59%
Variation Primes à annuler	-249 628	-34 538	-215 089	623%
Primes acquises vie	8 421 566	6 406 316	2 015 250	31%
Primes cédées	5 618 631	5 032 841	585 790	12%
Total net	2 802 935	1 373 475	1 429 460	104%

3.2. PRV2-Produits de Placements

Au 31 décembre 2022, les produits bruts de placements se sont élevés à 6 726 271 DT et les charges de placement ont atteint 791 644 DT. Le revenu net de placement a atteint 5 934 627 DT.

3.3. CHV1-Charges de sinistre

En 2022 LLOYD VIE a enregistré une charge de sinistre de 6 264 109 DT contre 2 081 091 DT l'exercice précédent.

Libellé	2022	2021	Variation	%
Sinistres et capitaux échus	3 433 271	-	3 433 271	100%
Rachats	2 361 820	1 062 368	1 299 452	122%
Frais de gestion de sinistre	207 785	45 761	162 024	100%
Prestations payées	6 002 877	1 108 129	4 894 747	442%
Provisions SAP à la clôture	5 831 519	1 012 306	4 819 213	476%
Provisions SAP à l'ouverture	5 570 287	39 344	5 530 943	14058%
Variation Provision SAP	261 232	972 962	-711 730	-73%
Charge des sinistres	6 264 109	2 081 091	4 183 018	201%

Annexe 11: Notes sur la ventilation des charges et produits

Libellé	Autres revenus et frais financiers	Total	Charges des Placements
1. Placements immobiliers			
1.1 Immeubles	-	-	-
1.2 Parts et actions de société immobilière	-	-	-
Total	-	-	-
2. Participations			
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	1 262 420	1 262 420	-
2.2 Emprunts obligataires	950 891	950 891	-
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse	15 489	15 489	101 818
2.4 Parts et actions dans les OPCVM	2 562	2 562	-
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF	-	-	-
2.6 Autres actions et valeurs mobilières	-	-	-
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	4 494 909	4 494 909	-
2.8 Contrats en unités de comptes	-	-	-
2.9. Autres	-	-	-
Total	6 726 271	6 726 271	101 818
3. Autres placements	-	-	-
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)	-	-	689 809
Total Revenus & Charges de placements	6 726 271	6 726 271	791 627
Intérêts	654 651	654 651	
Frais externes	-	-	
Autres frais	136 976	136 976	
Total charges des placements	791 627	791 627	-

Annexe 12: Notes sur le résultat technique par catégorie d'assurance vie

Intitulé	Décès	Mixte	Capitalisation	Total
Primes	5 154 624	1 267 163	1 999 779	8 421 566
Charges de prestations	3 819 210	454 580	1 990 319	6 264 109
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	868 634	637 561	775 829	2 282 024
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	-	-	-	-
Solde de souscription	466 780	175 022	- 766 368	- 124 567
Frais d'acquisition	2 368 600	384 039	73 340	2 825 978
Autres charges de gestion nettes	409 094	94 220	20 992	524 306
Charges d'acquisition et de gestion nettes	2 777 694	478 259	94 332	3 350 284
Produits nets de placements	4 620 029	353 489	1 401 387	6 374 905
Charges des placements	-543 751	-41 604	-164 935	- 750 290
Participation aux résultats et intérêts techniques	-	-	-312 214	- 312 214
Solde financier	4 076 278	311 886	924 238	5 312 401
Primes cédées et/ou rétrocédées	-5 576 385	-42 246	-	- 5 618 631
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prest	1 036 985	6 835	-	1 043 820
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prov	1 717 040	-17 001	-	1 700 039
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds la part aux Rt	-	-	-	-
Comm. reçues des réass ^{eurs} et/ou des des rétroces ^{aires}	3 135 499	18 802	-	3 154 301
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	313 139	- 33 610	-	279 530
Résultat technique	2 078 503	- 24 961	63 538	2 117 080
Informations complémentaires	-	-	-	-
Montant des rachats	-	440 395	1 921 425	2 361 820
Sinistres et capitaux échus	3 398 424	34 848	-	3 433 271
Provisions techniques brutes à la clôture	5 789 869	41 650	-	5 831 519
Provisions techniques brutes à l'ouverture	1 012 306	-	-	1 012 306
Provision Mathématique à la clôture	48 345 738	4 100 394	16 420 877	68 867 009
Provision Mathématique à l'ouverture	7 534 470	346 836	3 439 175	11 320 480

Annexe 15: Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance Vie

Intitulé	Total	Raccordement
Primes	8 421 566	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	-6 264 109	CHV1 1°colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-2 282 024	CHV2 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	-	CHV10-PRV3 1°colonne
Solde de souscription	- 124 567	
Frais d'acquisition	-2 825 978	CHV41-CHV42
Autres charges de gestion nettes	-524 306	CHV43-CHV5-PRV4
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 3 350 284	
Produits nets de placements	5 624 615	PRV2-CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques	-312 214	CHV3 1°colonne
Solde financier	5 312 401	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-5 618 631	PRV1 2°colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocesairesds les ch de prest	1 043 820	CHV1 2°colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocesairesds les ch de prov	1 700 039	CHV2 2°colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocesairesds la part aux Rt	-	CHV3 2°colonne
Comm. reçues des réassureurs et/ou des desrétrocesaires	3 154 301	CHV44 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	279 529	
Résultat technique	2 117 080	
Informations complémentaires		
Montant des rachats	2 361 820	
Sinistres et capitaux échus	3 433 271	
Provisions techniques brutes à la clôture	5 831 519	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	1 012 306	
Provision Mathématique à la clôture	68 867 009	
Provision Mathématique à l'ouverture	11 320 480	
A déduire	-	
Provisions devenues exigibles	-	

3.4. CHV4-Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation ont totalisé, au cours de l'exercice 2022, la somme de 3 085 067 DT contre 1 468 220 DT en 2021 soit une hausse de 1 616 847 DT. La répartition des charges par nature aux diverses destinations prévues par la NC 26 est faite par l'application des clés de déversement.

Les frais d'exploitation se subdivisent en deux catégories; les frais d'acquisition et les frais d'administration:

Libellé	2022	2021	Variation	%
Frais d'acquisition	2 825 978	1 269 950	1 556 028	123%
Frais d'administration	259 089	198 270	60 819	31%
Total frais d'exploitation	3 085 067	1 468 220	1 616 847	110%

Etat de résultat

3.5. Le résultat des activités ordinaires :

Le résultat des activités ordinaires de l'exercice 2022 avant impôt s'élève à 2 417 543 DT contre – 147 488 en 2021. L'impôt sur les sociétés est arrêté à 568 670 DT pour l'exercice 2022 contre 81 051 DT pour l'exercice 2021.

Le résultat net de l'exercice 2022 est bénéficiaire et s'élève à 1 848 872 DT contre un résultat déficitaire de 228 538 DT en 2021.

4. Notes sur l'Etat de Flux de Trésorerie

Le solde de la trésorerie s'élève au 31/12/2022 à 545 016 DT contre 680 635 DT au 31/12/2021 ce qui nous donne une variation de trésorerie au 31/12/2022 de – 135 619 DT contre 138 637 DT au 31/12/2021.

Cette variation se détaille comme suit:

Libellé	2022	2021
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	91 626	-2 663 391
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-192 247	-197 972
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-35 000	3 000 000
Total	-135 619	138 637

5. Notes complémentaires

5.1. Note sur les parties liées

- ✓ LLOYD Assurances a souscrit un contrat collectif d'assurance vie garantissant les indemnités de départ à la retraite dues à son personnel auprès de LLOYD VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2022 s'élève à 217 597 DT.
- ✓ SOTUVER a souscrit un contrat collectif d'assurance vie garantissant les indemnités de départ à la retraite dues à son personnel auprès de LLOYD VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2022 s'élève à 122 691DT.
- ✓ TPR a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Retraite Complémentaire) au profit de son personnel auprès de LLOYD VIE. La prime d'assurance au titre de l'exercice 2022 s'élève à 11 927DT.
- ✓ MG a souscrit un contrat collectif d'assurance vie garantissant les indemnités de départ à la retraite dues à son personnel auprès de LLOYD VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2022 s'élève à 3 627 DT.
- ✓ CMG a souscrit un contrat collectif d'assurance vie garantissant les indemnités de départ à la retraite dues à son personnel auprès de LLOYD VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2022 s'élève à 513 DT.

5.2. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

A ce jour aucun évènement n'a été enregistré et qui peut impacter les états financiers de l'année 2022.

LLOYD VIE
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires de la société « Lloyd Vie »,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 Avril 2022, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Lloyd Vie, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 5 966 035 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 848 872 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles

de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

- Irrégularités autres que celles ayant une incidence sur l'opinion d'audit :

A la date du 31 Décembre 2022, le taux de représentation des provisions techniques par les actifs admis en représentation s'établit à 95,6% soit à un niveau inférieur au taux réglementaire de 100%.

AMC Ernst & Young
FehmiLAOURINE

Tunis, le 12 Juin 2023

LLOYD VIE
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires de la société « Lloyd Vie »,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Le Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

1. Un contrat de cession du logiciel « LOGIVIE » par LLOYD Tunisien à LLOYD Vie a été signé entre les deux sociétés. La cession a été effectuée moyennant un prix total de 80 KDT en TTC et avec une date d'effet le 01/01/2022.
2. La société Lloyd Vie a souscrit, courant l'exercice 2022, de nouveaux billets de trésorerie au près des sociétés du groupe. Les souscriptions ont été effectuées dans les conditions suivantes :

Libellé	Date de souscription	Date d'échéance	Montant en KDT	Taux	Produits 2022 en KDT
CFI	16/12/2022	15/01/2023	15 300	TMM+2,5%	62
CFI	29/12/2022	28/01/2023	7 050	TMM+2,5%	53
IMG	30/11/2022	29/01/2023	4 500	TMM+2,5%	35
IMG	06/12/2022	04/02/2023	1 000	TMM+2,5%	9
TPS	23/11/2022	22/01/2023	3 200	TMM+2,5%	19
SEDAN	21/12/2022	21/03/2023	1 300	TMM+2,5%	28
Total			32 350		205

3. La société LLOYD Vie a conclu avec LLOYD Tunisien une convention de transfert du portefeuille de contrats d'assurance vie, fixant les modalités de transfert de ces contrats de LLOYD Tunisien à Lloyd Vie.

En vertu de cette convention, LLOYD Tunisien transfère à LLOYD Vie les provisions techniques vis-à-vis des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurance vie, objet du transfert, ainsi que les parts des réassureurs y afférentes pour des montants respectifs de 59 822 KDT et 21 316 DT.

Ces montants ont été calculés à la date du 31/12/2021.

Par ailleurs, LLOYD Tunisien transfère les actifs représentant les engagements techniques en partie sous forme d'actifs cantonnés, pour un montant de 18 230 KDT, le reste soit, 41 592 KDT a été transféré sous forme de liquidités. Lloyd Tunisien transfère également en contre partie des parts des réassureurs, les dépôts des réassureurs en couverture des provisions mathématiques et des provisions pour sinistres à payer qui sont à leur charge, soit un montant total de 20 223 KDT.

4. La société LLOYD Tunisien et la société LLOYD VIE ont conclu un avenant à la convention de transfert du portefeuille de contrats d'assurance Vie. L'avenant a prévu que :
- Etant donné que le transfert effectif du portefeuille a été effectué à une date ultérieure au 01/01/2022, un actif complémentaire d'un montant de 4 000 KDT, calculé sur la base d'un rendement moyen des actifs de TMM +2.5%, sera transféré par LLOYD Tunisien au LLOYD VIE.
 - Le montant des parts de réassurance dans les sinistres vie tardifs s'élevant à 1 092 KDT sera remboursé par Lloyd Vie au LLOYD Tunisien.

II. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

1. La société « LLOYD VIE » a renouvelé la souscription de deux billets de trésorerie auprès de la société « Zeineb de Promotion Immobilière » dans les conditions suivantes :

Date de souscription	Date d'échéance	Montant en KDT	Taux
16/12/2022	15/01/2023	1 000	TMM+3%
21/12/2022	20/01/2023	700	TMM+3%

Le montant total des produits relatifs aux billets de trésorerie souscrits auprès de la société « Zeineb de Promotion Immobilière » qui a été comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 164 KDT.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de la rémunération relative à l'exercice 2022 s'élève à 35 000 DT en brut.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022 statuera sur ce point.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

Tunis, le 12 Juin 2023